REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Envoyé en préfecture le 22/06/2023 Recu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID: 035-213503162-20230619-DELIB31906-DE

ARRONDISSEMENT de REDON CANTON de BAIN DE BRETAGNE

COMMUNE DE ST SULPICE DES LANDES 35390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

En exercice:..... 12 Le Lundi 19 juin 2023 à 19h00

Présents:..... 9 Votants : 9

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit

par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de

Victor LERMITE, Maire.

Date de convocation :

12 juin 2023

Présents: A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, F. VIEL, D. ZIETEK, V. LERMITE, L.

MULLER, D. PAITEL, S. MONNIER, A. HUET Absent: JM JARRET, JM BODIER, C. TRIHAN

Absent représenté :

DELIB 19/06 N°3

Objet : Révision des tarifs assainissement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réviser les tarifs assainissement à compter du 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil, unanime décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2024, à savoir:

Part fixe: 30 € HT

m3 consommé : 2 € HT.

Tarifs pour les non raccordés à l'eau potable mais bénéficiant de l'assainissement collectif.

Part fixe: 30 € HT

Forfait de m3 consommés : 20 m3/habitant soit 40 € HT

Le budget assainissement de la commune étant assujetti à la TVA, il convient d'ajouter la TVA en vigueur aux montants cités ci-dessus.

Victor LERMITE

Secrétaire de séance : Didier ZIETEK

Pour extrait certifié conforme, le registre dûment signé